



Fondé en 1893

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

5 CENTS

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an

NUMERO 5

PUBLICITE

Dimanche 28 Décembre 1913

LIRE-EN 2e PAGE

Notre nouveau FEUILLETON

L'Empoisonneuse

PAR PIERRE BAX

L'ÉCHÉANCE

Nos lecteurs se souviennent-ils d'une conversation que nous avons eue avec le citoyen Sakasoff, député socialiste bulgare, lors du Congrès de Bâle...

sion des mines, M. Boudenoot. Ce projet a été ensuite adopté, le même jour, par la Chambre des députés...

Je m'explique : au lieu de 150 heures de dérogations, les compagnies ne pourront plus en faire que 60 ; la durée de la remonte qui, dans l'ancien texte du Sénat, devait excéder d'une demi-heure la durée de la descente, ne pourra être augmentée que d'un quart d'heure ; le second quart d'heure d'excédent ne sera inscrit dans la consigne qu'après autorisation du ministre et après enquête des ingénieurs du contrôle...

Pour peu que les organisations syndicales veillent à la stricte application de la loi, on s'apercevra sans tarder des avantages qu'elle peut donner, tant au point de vue de la stabilité des salaires qu'à celui de la santé des ouvriers.

D'autres chercheront peut-être à savoir, avant de se prononcer eux-mêmes, ce que pensent les mineurs de la loi à laquelle ils ont fait apporter d'aussi profondes modifications. Pour ma part, je n'hésite pas à dire à nos camarades : « Prenez ce qu'on vous offre, en attendant que, par la force de votre organisation, vous imposiez davantage aux compagnies et aux pouvoirs publics... »

Certes, il faut s'attendre à de nouvelles furibondes attaques des puritains de la F. S. S., mais les mineurs de nos régions ont une belle réponse à leur faire. Ils n'ont qu'à dire à M. Bartoul : « Les vus syndicalistes ont fait supprimer 90 heures de dérogations, une partie du balancement de la remonte et une année sur le débi d'application de la loi aux autres catégories que les pénétrés. Eh ! bien, faites-en autant avec les mineurs du Centre et du Midi et la loi sera parfaite... »

En effet, ce n'est pas toujours au tour des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais de faire les frais des améliorations dont bénéficie tout le prolétariat des mines. Ce sont eux qui ont fait franchir à la loi de huit heures la grande étape qu'en d'autres temps on eût mis dix ans à faire. Ce sont eux qui ont créé ce précédent du Parlement français revonant sur son vote devant une armée de grévistes. Ce sont eux les artisans principaux des lois du million, des délégués à la sécurité, des caisses de retraites et de secours. Ce sont eux qui vont mettre à lument sur le chantier ces deux importantes questions : la retraite de deux francs par jour et le minimum de salaire.

Trouveront-ils grâce un jour devant les syndicalistes caricaturés en juges qui ne font pas que compromettre l'avenir du prolétariat français dans des aventures impossibles, mais qui le ridiculisent aussi devant l'Internationale ouvrière.

Pour tous les amis de la classe laborieuse, le vote de la nouvelle loi de huit heures devrait être célébré comme une belle victoire. Malheureusement, pour nous, il consacre la valeur d'une méthode. C'est le plus paisiblement, le plus légalement du monde, sans crier, sans brailler, que 80.000 travailleurs se sont croisés les bras. Si nous les avions poussés à cette gymnastique révolutionnaire qui fait les délices de quelques hurulubulus, si au lieu de les éduquer nous nous étions bornés à leur apprendre l'usage du verre pilé, ou des boules puantes, la grève eût fini comme à Draveil.

Tandis que le pouvoir, les compagnies, la force armée... les agents provocateurs se sont heurtés à une force consciente et disciplinée comme on n'en avait jamais vu dans notre pays.

C'est pour cette raison inouïe que l'on conteste, dans le milieu cégétiste, la valeur de notre geste.

de conditionner si la fiancée réunit toutes les conditions fixées par la loi eugénique. Ah ! c'est encore pour un mariage que le médecin propose. Très bien, Asseyez-vous, Ouvrez la bouche. Pourquoi donc vous mariez-toujours ? Tous les mêmes, les jeunes gens d'aujourd'hui ! Ça n'est plus loin que le bout de son nez et...

— Mais, docteur, vous vous êtes bien vanté vous-même. — De mon temps, on ne connaissait pas la loi eugénique... Vous en êtes sûr, n'est-ce pas ? — Votre morale éternelle ? Dans quel état est votre morale éternelle ? — Mais, docteur ! — Vous vous plaignez ? Que dois-je donc dire pour moi qui travaille pour quinze francs ? Est-ce donc moi qui me marie ? — Soit. Est-ce que votre examen sera terminé quand vous aurez dans quel état est votre morale éternelle ?

— Il me restera à savoir ce que vous avez dans la tête, le vous cite et votre titre cérébral est de bonne qualité. Ensuite, nous verrons s'il n'y aurait pas, par hasard, dans votre organisme des traces d'avarie.

— Docteur ! — Ne vous fâchez pas, mademoiselle !... Vous êtes ravissante ? — Oui, décidément, j'aime mieux ne pas me marier.

— Vous avez raison. Et dites bien à nos compagnes de faire comme vous et de ne plus nous déranger pour quinze francs.

Le bonheur qui passe

Le valet de chambre introduisit Robert François dans le salon illuminé et ferma sur lui la porte en disant : — Mademoiselle va venir dans un instant. Lui-même s'assit sur le divan et attendit paisiblement le bonheur de ce soir.

Chaque soir, à peu près, depuis deux mois, il venait faire sa cour — selon l'expression consacrée — à Mlle Vinotte, la fille unique du praticien renommé et son maître dans l'hôpital où il était interne. De quoi se plaignait-elle ? Elle était riche, distinguée, elle était aimée de tous, elle était en possession de tout ce qu'on peut désirer dans ce monde-ci.

— Eh bien ! fit-elle, je vous ai fait attendre ! Mais je vous porte une bonne nouvelle... Elle avançait sérieuse, posée, sûre d'elle-même, très brune avec des grands yeux bleus, elle avait l'air d'être une jeune fille de sang-froid. Il sentait bien qu'elle-même n'éprouvait aucun amour, mais plutôt qu'elle se méprenait sur ce sentiment d'admiration qu'il lui avait communiqué son père pour Robert.

Quoi ! tant de vaines attentes, de recherches ! Et quand la destinée était irrémédiable, découvrir l'objet de l'inlassable aspiration, celle qui met obstacle à toute joie, qui empêche que rien vous satisfasse, qui fait que tous les liens vous paraissent vides, tous les liens des travaux et du mariage.

Dès les premières conversations, sa conviction s'affermait. Plus il voyait la jeune fille, plus il découvrait, plus il s'enfonçait dans cette étonnante découverte que c'était elle ! Elle ! Et sa femme ? Et la laïssa-t-elle bavarder avec le jeune couple. Et cela lui coûtait atrocement.

Car ils allaient se séparer. Après un mois passé côte à côte, leur séjour touchait à sa fin. Il devait regagner Paris.

Ce fut un matin qu'ils se rencontrèrent, avant ce départ, dans le jardin de l'hôtel qui lui donnait le prestigieux décor du lac, de ses fontaines boisées, des monts impressionnants et du ciel limpide qui semait ses ombres bleues sur les cimes et sur les eaux... Il lui avait toujours parlé avec cette retenue, cette gêne, pour ainsi dire, que provoque l'émotion. Il ne s'exprimait que par phrases courtes, précises, nettes, et il avait l'air de se contrôler.

— Nous aussi, monsieur, dit-elle, fébrile, nous partons bientôt. C'est quand ? — Elle s'échappa plutôt qu'elle ne partit. Il lui sembla que le monde se vidait.

— Sans tenter un pas, il la regarda disparaître, comprenant bien que du moment où elle eût été libre, elle ne reviendrait plus. — Elle s'échappa plutôt qu'elle ne partit. Il lui sembla que le monde se vidait.

— Je ne le crois pas.

ÉCHOS

SOUS-BOIS DE NOËL

Une bijouterie mise à sac A LENS

40.000 francs de bijoux volés. — C'est l'œuvre d'audacieux bandits. — L'enquête de la Brigade Mobile

Un vol d'une audace inouïe, en raison des circonstances qui l'ont accompagné, a été commis dans la nuit de vendredi au samedi. Le magasin d'une bijouterie a été dévalisé et les malheureux ont emporté un butin dont la valeur n'est pas inférieure à 40.000 francs.

Un magasin mis au pillage

La bijouterie Monchart est située rue Barthélemy, à quelque distance de la Poste, entre la rue de la Gare et la Grand-Place, c'est-à-dire en plein centre de la ville. C'est à cette bijouterie que les malfaiteurs se sont attaqués au cours de l'avant-dernière nuit.

Il avait vérifié la fermeture de la porte, le fonctionnement de la sonnerie électrique adaptée à celle-ci et il était allé se coucher, confiant dans l'efficacité de ces mesures de protection — on verra plus loin qu'il était infaillible.

— Mais tout ce qui avait une réelle valeur, avait été implacablement rafflé.

Des voleurs qui s'y connaissent

La vitrine placée tout à côté de la porte avait été ouverte dans tous les détails, et les voleurs avaient travaillé avec une méthode parfaite et un choix judicieux.

Comment fut commis le vol

Le voleur, qui avait une réelle valeur, avait été implacablement rafflé.

Le coffre-fort leur échappe

Pendant les vitrines non convenant qu'une partie du butin qui consistait en bijoux, en pierres précieuses, en objets d'art, etc., et même, on peut dire qu'ils auraient travaillé pour rien si comme il le faisait il y avait eu des bijoux.

Le vol était prévu !

Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette affaire, c'est que le vol avait été prévu, attendu depuis dix jours. La police avait été prévenue M. Monchart et elle-même avait exercé jusqu'au dernier jour une active surveillance.

Voici comment on avait été mis en éveil : Le 14 décembre dernier, la police de Wattevos (Nord) arrêta un sieur Julien Bayart, 25 ans, inconnu à Wattevos, et qui venait de quitter la prison de Valenciennes et qui avait été condamné à cinq ans de réclusion pour vol qualifié.

Ces déclarations de Bayart furent transmises par la police de Wattevos à la brigade mobile qui, à son tour, avisa la police de Lens, pour laquelle le bijoutier visé était sans conteste, M. Monchart.

Une piste toute indiquée

RESULTATS

A cinq semaines d'intervalle, M. Boudenoot, sénateur, président du Conseil d'Administration des mines de Caivin, a publié deux rapports sur la loi de huit heures dans les mines.

Le but que poursuivaient les vieux syndicalistes n'est pas de se réjouir de l'obligation dans laquelle ils ont mis un homme politique de se déjuger. Si la victoire est douce aux natures combatives, elle n'est pas exclusive de générosité et nous aurions mauvaise grâce d'opposer aujourd'hui, au sénateur qui avait tort en novembre, le sénateur qui reconnaît ses torts un peu plus d'un mois après.

Mais si la satisfaction du résultat obtenu en faveur des ouvriers mineurs nous fait oublier les erreurs grossières du premier rapport de M. Boudenoot, il nous sera bien permis de dire que les conclusions du dernier rapport de l'honorable sénateur du Pas-de-Calais, si on les rapproche de celles qui avaient entraîné le vote du Sénat sur la loi de huit heures, et conséquemment la dernière grande grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, constituent la preuve irréfutable de notre succès et de notre force.

CHOCES & AUTRES

Le certificat

Les médecins des Etats-Unis veulent, dit-on, se mettre en grève. Savez-vous pourquoi ? Parce que l'indemnité de quinze francs que leur alloue la loi sur le mariage leur semble tout à fait insuffisante. Et il n'apparaît pas, à première vue, que les médecins américains aient tort. L'examen des couples défectueux de s'en iront en justes noces sera particulièrement long et délicat. A quinze francs ? amin ! leur n'y gagnera pas sa vie. Malheureusement, les Etats-Unis.

Il descendrait à l'hôtel, non dans un de ces caractéristiques modernes, mais dans une paisible construction qui surplombait le lac du pic où elle était plantée.

Robert et sa femme ne résisteraient au désir de cette solitude dont ils avaient tant besoin. Ils se séparèrent, l'un et l'autre, et se retrouvèrent, l'un et l'autre, dans une connaissance avec les nouveaux venus qui se montrèrent particulièrement bien.